

Un besoin grandissant d'accompagnement des associations sportives à la formalisation de leur projet associatif au regard des conditions de subvention CNDS

Dans le secteur sportif, le CNAR Sport constate une **tendance des différents partenaires financiers à faire entrer les associations sportives dans une démarche de projet.**

Cette incitation peut expliquer, en partie, le **besoin prégnant d'accompagnement à la formalisation du projet associatif.** Cette thématique représente d'ailleurs 15% des accompagnements DLA réalisés en 2010 dans le secteur sportif et arrive en deuxième position derrière le thème « stratégie de consolidation » (17%).

Les orientations 2012 du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) réaffirment cette logique.

Le CNDS est un établissement public placé sous la tutelle du Ministère en charge des sports qui a pour principale **mission de soutenir la pratique sportive** et de **corriger les inégalités d'accès à la pratique** sur les territoires.

A cette fin, chaque année le CNDS accorde des **subventions de fonctionnement** à de nombreuses associations sportives locales, départementales (comités départementaux des fédérations sportives, Comités Départementaux Olympique et Sportif, etc.) et régionales (ligues/comités régionaux des fédérations sportives, Comités Régionaux Olympique et Sportif, etc.). Le CNDS aide également à **financer la création d'emplois** à travers le **dispositif Plan Sport Emploi** qui a pour finalité le développement de la pratique sportive.

Cette année, **les orientations nationales 2012** précisent qu'une des **conditions à toute demande de soutien du CNDS est la présentation d'un projet associatif**, plus ou moins détaillé selon le niveau d'intervention de l'association (local, départemental, régional). Les associations sportives qui fonctionnent avec les aides accordées par le CNDS se retrouvent ainsi confrontées à la difficulté de formaliser leur projet.

Note d'information au réseau DLA

Même si, pour cette année de transition, certains territoires admettent une tolérance, notamment envers les clubs sportifs locaux, **les besoins d'accompagnement sur cette thématique risquent de s'accroître de manière importante à partir de 2013** avec l'obligation de présenter un projet pour tous les bénéficiaires potentiels.

Afin de soutenir leurs membres, des acteurs du **mouvement sportif proposent d'ores et déjà des appuis à la formalisation du projet associatif**. Ces derniers peuvent bien souvent **s'articuler avec l'offre d'accompagnement du DLA**. Ainsi, si vous souhaitez accompagner les associations sportives sur la formalisation de leur projet associatif, vous pouvez vous rapprocher du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) ou du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de votre territoire.

A ce sujet, vous pouvez consulter sur le **site internet du CNAR Sport** un article intitulé « Orientations CNDS 2012 ». Vous pourrez y **télécharger les orientations générales, les directives et circulaires** liées à la campagne CNDS 2012.

En espérant que ces informations vous soient utiles, le CNAR Sport reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

Avec le soutien de

